

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 18/05/2026 - 4171 - 2020 B 01173 - 830 673 240 - 2S INSTRUMENTS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU 2S INSTRUMENTS		73 Rue des Ormes Zac Polen 2 76710 ESLETTES	
SIRET	8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 3 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	COMMERCE DE GROS	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	8 955
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)

Base d'imposition

Chiffre d'affaires

Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)

Base d'imposition

Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI x NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

S.E.C. S.A.R.L. JPCG
61 Impasse Joseph Farnous
Le Carré Jaurès
83160 LA VALETTE DU VAR

Tél: 0494272525

Nom et adresse du conseil:

Tél:

Identité du déclarant:

Date: 19/02/2025 Lieu ESLETTES

Qualité et nom du signataire: Président

Signature SIGRIST STEPHAN

Examen de conformité fiscale (ECF)

Cegid Quadra

2S INSTRUMENTS
73 RUE DES ORMES
76710 ESLETTES

Désignation de l'entreprise SASU 2S INSTRUMENTS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 73 Rue des Ormes

76710 ESLETTES

Numéro SIRET * 83067324000032

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12

Durée de l'exercice précédent * 12

					Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 5)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 4)			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030					
	Immobilisations financières * (1)		040		042					
	Total I (5)		044		048					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
		Marchandises *	060		062					1 448
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072	142	074		142		1 761	
	Charges constatées d'avance *		092		094					
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	20 920	086		20 920		88 814	
	Total II		096	21 062	098		21 062		92 023	
	Total général (I+II)		110	21 062	112		21 062		92 023	
	PASSIF					Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
	CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000		10 000		
Ecart de réévaluation		124								
Réserve légale		126		1 000		1 000				
Réserves réglementées*		130								
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		532						
Report à nouveau		134				444				
Résultat de l'exercice		136		(8 955)		14 088				
Subventions d'investissement		137								
Provisions réglementées		140								
Total I		142		2 577		25 532				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II	154						
	Emprunts et dettes assimilées		156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164							
	Fournisseurs et comptes rattachés		166				856			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169				2 849			
	Comptes courants d'associés		173				14 213			
	Autres dettes		175		18 485		48 572			
	Produits constatés d'avance		174							
	Total III		176		18 485		66 490			
	Total général (I + II + III)		180		21 062		92 023			
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SRS

Désignation de l'entreprise SASU 2S INSTRUMENTS

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 5 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 4 Néant *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		174 415
	Production vendue	biens	215		214		
		services *	217		218		1 400
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	0	40
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	0	175 855
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	615	149 362
	Variation de stock (marchandises) *				236	1 448	1 307
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	6 475	8 081
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	417	244	417	270
	Rémunérations du personnel *				250		
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant)	380		252		
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)	255		254		
	Dotations aux dépréciations				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0	261
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	8 956	159 282
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(8 955)	16 574
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280		
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		2 486
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(8 955)	14 088
RÉINTÉGRATIONS	B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			
	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				312		314 8 955
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				316		
	Provisions non déductibles *				318		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				322		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				324		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				330		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				251		
	Entrep. nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies A)	987		
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art. 44 quinquies A)	181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				993		
DÉDUCTIONS	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 8 955
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 8 955

SP

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2025

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS

Néant ☒ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	Déficits de l'exercice		860	8 955
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	8 955

III DIVERS				381	
Primes et cotisations complémentaires facultatives				325	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				327	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				374	
Montant de la TVA collectée				378	1 024
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				399	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				398	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				397	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS				690		691	
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)			692	Revenu brut social (si le montant est positif)			693

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SFS

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2025

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5/5

5

Désignation de l'entreprise : SASU 2S INSTRUMENTS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2025		et clos le : 31/12/2025	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

SFS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2S INSTRUMENTS

ADRESSE (voie) 73 Rue des Ormes Zac Polen 2

CODE POSTAL 76710 VILLE ESLETTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	1 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 2S INVEST

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 000

Adresse : N° 4BIS Voie Rue de la république

Code postal 78920 Commune ECQUEVILLY Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G 2026

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

8 3 0 6 7 3 2 4 0 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU 2S INSTRUMENTS

ADRESSE (voie)

73 Rue des Ormes

Zac Polen 2

CODE POSTAL

76710

VILLE

ESLETTES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

18 MAI 2026



SAS 2S INSTRUMENTS
Société par Actions Simplifiée
Capital de 10 000 Euros
Siège social : 73 Rue des Ormes
Zac Polen 2
76710 ESLETTES

R.C.S. ROUEN : 830 673 240

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le déficit de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, soit une somme de 8 955.41 Euros.

- au compte associés dividendes à payer 8955.41 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et copie certifiée conforme

La Présidence

2S INSTRUMENTS
73 RUE DES ORMES
76710 ESLETTES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

18 MAI 2026

SAS 2S INSTRUMENTS
Société par Actions Simplifiée
Capital de 10 000 Euros
Siège social : 73 Rue des Ormes
Zac Polen 2
76710 ESLETTES

R.C.S. ROUEN : 830 673 240



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille Vingt-six,

Le 11 mars à 18 heures,

Au siège social.

Les associés de la société SAS 2S INSTRUMENTS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur SIGRIST Stéphane préside la réunion en sa qualité de Président de la Société 2s Invest détentrice à 100 % des actions.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêté au **31.12.2025**.
- Le rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Le texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

SPS

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion et déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le **31.12.2025**, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un déficit de 8 955.41 Euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président concernant les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve la convention qui y est relatée.

Conformément à la loi, les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat, soit un déficit de 8 955.41 Euros, de la façon suivante :

- au compte autres réserves.....8 955.41 €

De puiser une somme de 0 sur le compte report à nouveau et de l'affecter au compte associés dividendes à payer. Soit un montant total de 0 euros au compte associés dividendes à payer.

Soit 0 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait



l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 12.80 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

Ce dividende est soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 18.60%.

Enfin ce dividende est mis en paiement à l'issue de la présente l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants, qui ont été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts :

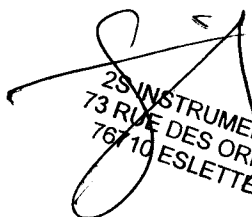
EXERCICE	DIVIDENDE BRUT
2022	0 €
2023	0 €
2024	14 000 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et qui sera retranscrit par ses soins sur le registre des Assemblées Générales.

LE PRESIDENT
Mr SIGRIST Stéphane


25 INSTRUMENTS
73 RUE DES ORMES
76710 ESLETTES

SASU 2S INSTRUMENTS

SAS au capital de 10 000.00 Euros
RCS ROUEN N° 830673240
Siège social : 73 Rue des Ormes Zac Polen 2
76710 ESLETTES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

18 MAI 2026



RAPPORT DE LA GERANCE sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 0 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 175 815.00 Euros, soit une diminution de 100.00- %.

Le résultat net comptable se solde par un déficit d'un montant de 8 955.41- Euros, soit 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 0.09 Euros contre 175 855.49 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 100.00- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 8 955.50 Euros contre 161 767.56 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 94.46- %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de 0 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un déficit de 8 955.41 Euros soit 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	90 574.73	-	66 490.45	=	24 084.28
Exercice en cours	21 062.13	-	18 485.23	=	2 576.90

Soit une diminution de 21 507.38 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le déficit net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 8 955.41- Euros

- à la réserve légale	:	0	Euros
- aux autres réserves	:	8 955.41-	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	0	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	10 000.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0	Euros
- Réserve légale	:	1 000.00	Euros
- Autres réserves	:	8 423.10-	Euros
- Report à nouveau	:	0	Euros
Situation nette	:	2 576.90	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

25 INSTRUMENTS
73 RUE DES ORMES
76710 ESLETTES